

FICHE DE POSTE A PROFIL

PROFIL DU POSTE	REFERENCE	PAP ASH 2025-047-PEJS Cycle 1 maternelle
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Maternelle de classe bilingue langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	1 poste d'enseignant en classe bilingue (LFS-FE) maternelle implanté à l'école de Saint Tronc Castel Roc, Marseille, 10ème
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018). - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés en école primaire. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Depuis la rentrée 2025, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe est accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p>Principes majeurs du PEJS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ; - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ; - Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ; - Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ; - Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir

		<p>poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</p> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdit� - Avoir des comp�tences p�dagogiques et didactiques sur les diff�rentes modalit�s de communication alternative ou de soutien � la communication - Faire preuve de qualit�s relationnelles av�r�es et poss�der de r�elles capacit�s � travailler en �quipe dans le cadre de l'�cole comme du PEJS et � coop�rer avec les parents et les partenaires de l'�cole.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (dipl�mes/ exp�rience)	<p>Postes ouverts aux enseignants du 1^{er} degr� titulaires ou non-titulaires. Les professeurs des �coles devront prioritairement �tre titulaires du CAPPEI. Les personnels n'�tant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. Ils devront �galement �tre certifi�s en LSF et attester d'un niveau de ma�trise B2 (et visant le niveau C1).</p>
	NOMINATION	Le poste est � pourvoir au 1 ^{er} septembre 2025.
	REGIME HORAIRE	Les obligations r�glementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1 ^{er} degr� : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant �l�ves et 108 heures annuelles (r�unions et 18 heures de formation continue).
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalit�s sont explicit�es sur une circulaire publi�e au BULLETIN D�PARTEMENTAL des Bouches du Rh�ne.
	CONTACT	<p>Mme B�atrice DOMOISON, CTD ASH 13 : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr Tel : 06 09 95 98 52</p>